



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignants

Question écrite n° 72974

## Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la manière de renforcer l'attractivité du métier d'enseignant. En effet, le Gouvernement a engagé une réforme profonde sur la refondation de l'école en préservant les moyens alloués au recrutement des professeurs. Cet effort est à saluer en période de crise. Il se trouve que dans certaines matières le ministère peine à trouver des candidats aux différents concours. L'attractivité du métier passe également par une présentation de la carrière aux étudiants à l'université. Il aimerait savoir si dans cette optique, le ministère comptait renforcer la présence et la visibilité du métier d'enseignant dans les salons d'étudiants. Cette communication est indispensable pour renouveler l'image de ce métier qui reste, fort heureusement, positive chez nos concitoyens comme en témoignent récemment les dernières enquêtes d'opinion sur ce thème.

## Texte de la réponse

La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République assoit l'engagement de faire de la jeunesse et de l'éducation la priorité de la Nation. Dans ce cadre, le recrutement d'enseignants et la réforme de leur formation initiale et continue font partie des priorités du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cet engagement suppose la mise en oeuvre d'une communication d'image et d'opinion favorable pour dissiper toute crise des vocations et promouvoir l'attractivité des métiers de l'éducation et de l'offre de formation pour les exercer. Outre les salons destinés aux étudiants mais aussi aux lycéens et collégiens où la présence du ministère est forte, soit en présentiel, soit par le biais de supports de communication (Salon de l'Étudiant, Educatec/Éducatice, Studyrama, Salon de l'éducation, etc.), le ministère collabore également avec les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) et les universités dans le cadre de leurs journées portes ouvertes (affiches des campagnes de recrutement du ministère sur les stands). Au-delà de ces actions, des campagnes d'achat d'espace publicitaire sont régulièrement mises en oeuvre depuis 2012. C'est le cas par exemple des campagnes pluri-annuelles d'information sur les dates d'inscription aux concours de l'enseignement (campagnes « Ambition enseigner » depuis 2012). Cette année, une campagne de communication complémentaire a été diffusée aux mois de février et mars 2015 pour valoriser la création d'un concours externe supplémentaire de professeur des écoles avec 500 postes ouverts pour l'académie de Créteil, venant en complément de celui de la session classique. Au total, 11 649 personnes originaires de toute la France s'y sont inscrites. Cela représente 23 candidats pour un poste. A titre de comparaison, l'an dernier, la moyenne nationale pour l'ensemble des académies était de 8 candidats pour un poste. Le taux de sélectivité de ce nouveau concours assurera donc un recrutement de grande qualité d'enseignants titulaires pour les écoles de l'académie de Créteil. De plus, en début d'année, une grande campagne d'information gouvernementale a été lancée : « L'école change avec vous ». Destinée à favoriser le recrutement de plus de 25 000 nouveaux enseignants en 2015 et à rendre au métier toute son attractivité, cette campagne s'adresse prioritairement aux jeunes et aux parents, mais aussi au grand public, grâce à un dispositif pluri-écran et digital. Cette campagne participe également de la valorisation de l'image des métiers de l'enseignement via la mise en avant, sur le site Internet ([lecolechangeavecvous.fr](http://lecolechangeavecvous.fr)), des

initiatives de professeurs innovants et de témoignages d'élèves sur des enseignants qui ont marqué leur vie. Enfin, lancée en janvier 2014 et renouvelée en février 2015, la campagne « L'Université, un choix qui me réussit » valorisait l'université dans son ensemble auprès des lycéens et de leurs familles avec un accent mis sur les formations professionnalisantes comme celles dispensées par l'ESPE avec son cursus « master MEEF » (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation). Cette campagne a été diffusée à l'ensemble des lycées de France. Ces campagnes de communication sont déployées en grande partie sur le web afin de toucher de manière plus performante une cible jeune, aux habitudes essentiellement digitales. Elles sont systématiquement relayées par les différents réseaux du ministère (académies, sites gouvernementaux, organismes sous tutelle et partenaires de la communauté éducative). Par ailleurs, l'ensemble des contenus et supports de communication sur les métiers de l'éducation et sur la formation afférente est régulièrement actualisé afin d'accroître la notoriété et l'attractivité du métier et de sa formation : organisation régulière de Journées Portes Ouvertes, déploiement de la plateforme Trouver mon ESPE, développement d'une culture commune et des échanges entre pairs avec la mise en ligne prochaine du premier réseau social de la communauté éducative (RSE), etc. Afin de renforcer l'attractivité du métier d'enseignant et de valoriser la formation initiale permettant d'y accéder, le ministère développe également, depuis le début de l'année 2013, un programme relationnel d'envois de lettres d'information électroniques mensuelles auprès de cibles bien identifiées : les inscrits aux concours, les emplois d'avenir professeur (EAP), les fonctionnaires stagiaires et les jeunes titulaires, mais aussi le vivier des lycéens, des personnes en reconversion professionnelle et des étudiants de licence.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christophe Premat](#)

**Circonscription :** Français établis hors de France (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 72974

**Rubrique :** Enseignement : personnel

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 7 avril 2015

**Question publiée au JO le :** [27 janvier 2015](#), page 504

**Réponse publiée au JO le :** [21 avril 2015](#), page 3067